

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 décembre 2008**  
~~~~~

Construction des nouveaux ateliers du service
des ordures ménagères de la Vallée de l'Hérault
Procédure d'appel d'offres

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 décembre 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu la délibération du 22 octobre 2007 approuvant la construction de nouveaux ateliers pour le service ordures ménagères et le lancement de la procédure de concours nécessaire à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du 18 juillet 2008 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du 6 octobre 2008 approuvant le plan de financement de la phase ingénierie du projet,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 pour le financement des ateliers du service des ordures ménagères,

Vu le coût estimatif des travaux s'élevant à 1 850 000 € HT,

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de construire de nouveaux locaux pour le service des ordures ménagères en remplacement de ceux existants situés chemin de la grande barque,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 850 000 € HT,

Considérant qu'une procédure formalisée de marché de travaux sous forme d'un appel d'offres ouvert doit être lancée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures d'appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux et attribuer les marchés suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes aux marchés jusqu'à son terme

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 127 le 23/12/2008

Publication le 23/12/2008

Notification le 23/12/2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 23/12/2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

